

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
JEUDI 30 JUILLET 2020

Date de convocation : 24/07/2020

Date d'affichage : 24/07/2020

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 76

Votants : 76 + 14 pouvoirs : Mme Blandine DAS à Mme Charline FRANCOIS, Mme Christine CRESSENT à Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR, M. Eric LEROND à M. Robert VEGAS, M. Loïc PAILLARD à M. Vincent RENOUX, M. Philippe GOSSE à M. Patrice GILLE, Mme Claudine MALVAUT à Mme Chantal COTTEREAU, M. Antoine DECLERQ à M. Denis QUESNAY, M. Joël FAICT à M. Christian SURONNE, M. Laurent SERVAIS-PICORD à Mme Chantal COTTEREAU, M. Christophe LEROY à M. Stéphane MASSE, M. Joseph MAUSSION à Mme Agnès VICENTINI, M. Michel VANDERPLAETSEN à Mme Claudine LESUEUR, Mme Isabelle BARTHELEMY à M. Olivier LECONTE, M. Olivier HALBOURG à M. Robert VEGAS.

L'an deux mille vingt le trente juillet à 17 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val-de-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S
ADAM Arnaud	P	DORE Sophie	P	LEROND Éric	Pvr
AUGER Guy	P	DUBOIS Arnaud	E	LEROY Christophe	Pvr
AVENEL Josette	P	DUBOSC Emmanuel	P	LESUEUR Claudine	P
BARTHELEMY Isabelle	Pvr	DUBUS Fabrice	S	LETELLIER Norbert	P
BEAUCAMP Marie-France	P	DUCLOS Jean-François	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	P	DUPUIS Henri	P	MASSE Stéphane	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	A	DUPUY Caroline	A	MAULVAUT Claudine	Pvr
BLOC Jean-François	P	DURAME Sébastien	E	MAUSSION Joseph	Pvr
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	Pvr	MIMRAN Corinne	P
BOUDIN Françoise	P	FAUVEL Denis	P	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	A	FRANCOIS Charline	P	NEVEU Malvina	P
BRUNNEVAL Sébastien	S	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	S
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	Pvr	PAILLARD Loïc	Pvr
CAHARD Christelle	A	GRINDEL Stéphane	P	PAUMIER Gilles	P
CALAIS Thérèse	P	GRIZARD Vincent	P	PETIT Marc	P
CAPRON Pascal	P	HALBOURG Olivier	Pvr	PIT Claude	S
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	P	POTEL Paul	S
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	P
CLET Christian	P	HERICHER Franck	P	RAILLOT Marinette	P
COLE Sabrina	P	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	P
COLOMBEL Christophe	E	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	P
CORNIERE Jean-Luc	S	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	P
COTTEREAU Chantal	P	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	P
CRESSENT Christine	Pvr	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	P
DALLE Jean-Christophe	S	LE VERDIER Guy	P	SERVAIS PICORD Laurent	Pvr
DAS Blandine	Pvr	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	Pvr	LEBRET Jean-Claude	P	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	P	LECONTE Olivier	P	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	Pvr
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	VEGAS Robert	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Nicolas	P	VICENTINI Agnès	P
DEPREAUX Alain	P	LEFORESTIER Edouard	S		
DIOLOGENT Sandrine	P	LEMOINE Séverine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Sabrina Colé est nommée secrétaire de séance assistée de Myriam DELAUNAY.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente du jeudi 23 juillet 2020

20200900 – Ajout de deux questions à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER du GAL du Pays Dieppois Terroir de Caux
- Dissolution du syndicat du collège de Luneray – approbation et conventions

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ajout des questions à l'ordre du jour

20200901 - Syndicat des Bassins Versants de l'Arques– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat des Bassins Versants de l'Arques se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat des Bassins Versants de l'Arques comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
SERVAIS-PICORD Laurent	MOREL Aline
COTTEREAU Chantal	

20200902 - Syndicat des Bassins Versants du Dun et Veules– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat des Bassins Versants du Dun et Veules se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants au sein du Syndicat des Bassins Versants du Dun et Veules comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
M. WELDING	LECONTE Olivier	HOUSSAYE Monique	MARET Christophe
BOUDIN Laurent	CAPRON Pascal	SORTAMBOSC Sébastien	AUGER Guy
DALLE Jean-Christophe	MENAGER Pierre-Yves	LEFORESTIER Edouard	BRIENS Christian
BOUGON Dominique	BAR Grégory	PIECQ Didier	PASQUIER François
BOUST Serge	LARCHEVEQUE Philippe	FRANCOIS Charline	BLOC Jean-François
LEROUX Christian	LARDANS Etienne	GUEVILLE Daniel	CANU Michel

20200903 - Syndicat des Bassins Versants Austreberthe et Saffimbec– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat des Bassins Versants Austreberthe et Saffimbec se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat des Bassins Versants Austreberthe et Saffimbec comme suit :

- M. Matthieu BEAUCAMP, délégué titulaire
- Mme Renée MASSELINE, déléguée suppléante

20200904 - Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire au sein du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec comme suit :

- M. Jean-François DUCLOS, délégué titulaire

20200905 - Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval - SIDESA – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval comme suit :

- M. Robert VEGAS, délégué titulaire
- Mme. Blandine DAS, déléguée suppléante

17h31 Arrivée de M. Denis FAUVEL

20200906 - SIAEPA Yerville (Saint Ouen du Breuil, Gueutteville) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SIAEPA Yerville se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du SIAEPA Yerville comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
DEHAIS Nicole	CUVELIER Gauthier	TUECH Corinne	LETHEUX Guy
MARIE Stéphane	BEUCAMP Matthieu	RUETTE François	LEBOURG Yvon

20200907 - SMAEPA Doudeville (Val De Saône, Imberville, La Fontelaye), – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SMAEPA Doudeville se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du SMAEPA Doudeville comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
RECHER Daniel	VEGAS Robert	COUTREL Daniel	ROUET Bertrand
LESOBRE Rémi		M. DEMOTAIS	

20200908 - SMAEPA Auffay Têtes (Auffay, Biville la Baignarde, Beautot, Etampuis, Fresnay le Long, Heugleville sur Scie, Saint Victor l'Abbaye, Saint Denis sur Scie, Saint Maclou de Folleville, Têtes, Varneville Bretteville, Vassonville) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SMAEPA Auffay Têtes se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants au sein du SMAEPA Auffay Têtes comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
SANAUR Jean-Pierre	DUCLOS Jean-François	VAN COLEN Astrid	AVENEL Jean-Marie
PAQUET Jean	TABESSE Jean-Marie	SURONNE Christian	TCHANGOU Félix
FRANC Claude	GIRANDEAU Anthony	BILLORE-TENNAH Jean-Yves	FOLASTRE Hélène
BLANVILLAIN Jean-Louis	THOUIN Catherine	LEROY Béatrice	BENARD Jean-Pierre
LAGNEL Jean-Luc	DUPUIS Henri	RENAULT Cyril	ROGER François
RATIEVILLE Alain	DEPINAY Evelyne	MOULAI Yvon	LAGNEL Jacques
BRIENS Christian	DUPUIS Didier	GUILLEBERT Michel	BAZILE Sylvie
FERREIRA Germano	VEGAS Robert	LEMARCHAND Louis	LEGER Benoit
MERLIER Ludovic	BOUDIN Françoise	DEPINAY Chantal	MAZIRE Jean-Claude
DURR Jean-Marie	BOUGRON Jean	PETIT Marc	DUVAL Dalida
DUCLOS Olivier	FAICT Joël	SIMPLIT Jean-Luc	DAVID Jean-Marc
COURTOIS Patrick	LEROND Éric		

20200909 - SIAEPA Grigneuseville Belencombres, (Auffay, Bracquetuit, Etainpui, Montreuil en Caux, Saint Denis sur Scie, Saint Maclou de Folleville, Saint Victor l'Abbaye, Sevis) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SIAEPA Grigneuseville Belencombres se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 16 délégués titulaires au sein du SIAEPA Grigneuseville Belencombres comme suit :

TITULAIRE	
DEPINAY Chantal	BLANVILLAIN Jean-Louis
HIBON Claudine	GIRANDO Anthony
AVENEL Jean-Marie	VALLEE Pascal
NOURRICHARD Gérard	BEURIOT Florence
DELAUNAY Olivier	VEGAS Robert
BOUDIN Françoise	LOUVET Mélanie
LEMERCIER Monique	MAZIRE Jean-Claude
LEPLICHER Matthieu	DUFILS Jean-Louis

20200910 - SMAEPA Sierville (Saint Ouen du Breuil) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SMAEPA Sierville se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du SMAEPA Sierville comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
ANQUETIL Claude	DEHAIS Nicole
BEAUCAMP Mathieu	LETHEUX Guy

20200911 - SAEP Béthune (Saint Germain d'Etapes) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SAEP Béthune se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein du SAEP Béthune comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
LEVISTRE Vincent	LEDOUX Grégory
MAZIRE Francis	

17h56 Arrivée de M. Emmanuel DUBOSC

17h58 Arrivée de M. Stéphane MASSE

20200912 - SIAEP St Laurent en Caux (Sassetot le Malgardé, Gonnetot, Biville la Rivière, Tocqueville en Caux) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du SIAEP Saint Laurent en Caux se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au sein du SIAEP Saint Laurent en Caux comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
LEFORESTIER Geoffrey	TRUCHOT Bruno	BERTIN Dominique	FRANCOIS Charline
AUTRIVE Stéphane	POULAIN Ginette	LORANCE Olivier	BARAY Christiane
BIERRE Vincent	MALLET DE CHAUNY Annick	GUTEREZ Martine	BOUCOURT Françoise
MIMRAN Corinne	LUCE Eric		

20200913 - Syndicat du collège de Luneray (Avremesnil, Greuville, Gruchet Saint Siméon, Gueures, Luneray, Quiberville sur Mer, Tocqueville en Caux, Vénestanville) – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Syndicat du collège de Luneray se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 16 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au sein du Syndicat du collège de Luneray comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
DIOLOGENT Sandrine	CORDIER Vincent	LEVASSEUR Sabine	VICENTINI Agnès
MALETRAS Christelle	PASQUIER François	COLE Sabrina	CAPRON Pascal
AVENEL Josette	DELAUNAY Alain	NEVEU Malvina	HOUSSAYE Monique
MARET Christophe	CANU Michel	DUCHENE Angélique	
DALLE Jean-Christophe	AFFAGARD Alexandra		
HEMERYCK Catherine	ARIDJ Malika		
PEROT Valérie	LEBLED Catherine		
LACHELIER Gérard	BLOC Jean-François		

20200914 - Comité pour le Développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral Haut Normand– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein Comité pour le Développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral Haut Normand se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire au Comité pour le Développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral Haut Normand comme suit :

- M. Gilles PAUMIER

20200915 - CNAS – Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du CNAS se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire au CNAS comme suit :

- M. David CHANDELIER

20200916 - Missions Locales– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein de la mission locale Côte d'Albâtre et du Talou se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 seul et même délégué titulaire à la mission locale Côte d'Albâtre et du Talou comme suit :

- M. Jean-François BLOC

20200917 - Conseil d'Administration des collèges– Désignation des délégués

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration des collèges se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 1 délégué titulaire par collège soit un total de quatre délégués titulaires au Conseil d'Administration des collèges comme suit :

- Collège d'Auffay : Mme Françoise BOUDIN
- Collège de Bacqueville : Mme Aline MOREL
- Collège de Longueville sur Scie : M. Guy LE VERDIER
- Collège de Luneray : Mme Christelle MALETRAS

20200918 - CLIN Paluel-Penly – Désignation des représentants

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du CLIN Paluel-Penly se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au CLIN Paluel-Penly comme suit :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
DAS Blandine	ROQUIGNY Anne	MIMRAN Corinne	HAVARD Renée
FAUVEL Denis		DELAUNAY Myriam	

20200919 - Comité Technique – désignation des représentants des élus

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein du Comité Technique se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 3 représentants dont Monsieur le Président au Comité Technique comme suit :

- M. Williams DELARUE
- Mme Aline MOREL

18h14 Arrivée de Mme Séverine LEMOINE

20200920 - Création de la commission de délégation de services publics

Conformément au Code de la Commande Publique

Vu les articles L.1414-1, L.1414-2 et L.1411-5 II du CGCT

La commission de délégation de service public doit être composée de :

- L'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décidé de :

- **CREER** la commission délégation de services publics
- **FIXER** le dépôt des listes comme suit :
 - o Les listes devront parvenir auprès du Président
 - o Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir
 - o Les listes comporteront autant de titulaires que de suppléants
 - o Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats

18h16 Sortie de M. Norbert LETTELIER

18h16 Arrivée de M. Frédérick JOBIT

20200921 - Election des membres de la commission de délégation de services publics

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles L.1414-1, L.1414-2 et L.1411-5 II du CGCT

La commission d'appel d'offres devant dorénavant être mise en place doit être composée comme la commission réunie dans le cadre des procédures d'attributions d'une délégation de service public.

La commission d'appel d'offres se compose de :

- L'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission
- 5 membres titulaires élus à la représentation au plus fort reste
- 5 membres suppléants élus à la représentation au plus fort reste

Conformément à la délibération du 12 janvier 2017, les listes déposées sont les suivantes :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
COTTEREAU Chantal	HATCHUEL Albert	FRANCOIS Charline	GILLE Patrice
DELARUE Williams	LE VERDIER Guy	AVENEL Josette	CHANDELIER David
VEGAS Robert		DUBOSC Emmanuel	

Le Conseil Communautaire, après vote, **NOMME** membres de la Commission de délégation de services publics :

- Monsieur le Président ainsi que :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
COTTEREAU Chantal	HATCHUEL Albert	FRANCOIS Charline	GILLE Patrice
DELARUE Williams	LE VERDIER Guy	AVENEL Josette	CHANDELIER David
VEGAS Robert		DUBOSC Emmanuel	

18h24 Retour de M. Norbert LETTELIER

20200922 - Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Considérant que la communauté de communes Terroir de Caux regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « organisation de la mobilité » et/ou « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE CREER** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **D'ARRETER** le nombre de membres titulaires de la commission à 10, dont 6 seront issus du conseil communautaire ;
- **D'APPROUVER** la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au 2° ; (facultatif)
- **QUE LES ASSOCIATIONS** dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - o Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - o La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - o La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Terroir de Caux d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

20200923 - Création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Du fait que notre collectivité est sous le régime fiscal de la FPU, nous devons créer une commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il faut à minima qu'elle soit composée de 1 représentant par commune.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE CREER** ladite commission
- **DE FIXER** la représentation à un titulaire et un suppléant par commune.

Il appartiendra aux communes de délibérer pour élire leur représentant.

20200924 - Création de la commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- Et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission :

- Est à prendre, à la majorité simple,
- Est notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
- De 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.
- Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée :

- Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, un exercice des compétences à compter du 1^{er} juin 2020, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire à l'occasion d'une prochaine séance.

20200925 - Autorisation de frais de bouche imputés à l'article 6232

Les dépenses de frais de bouche devant être réglées à l'article 6232 doivent dorénavant faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à régler toutes les dépenses de frais de bouche imputées au compte 6232 dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée à cet article, et ce pendant toute la durée du mandat en cours.

Les dépenses sont inscrites au Budget Général 2020.

20200926 - Achats de fleurs, cadeaux

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à acheter et payer toutes factures de fleurs ou cadeaux (exemple : inhumations, départ de personnel, manifestations, etc...) qui seront imputées au compte 6232.

Les dépenses sont inscrites au Budget Général 2020.

20200927 - Modalité de droit à la formation des élus

Conformément à l'article L.2123-12 du CGCT, les élus ont des droits à la formation adaptée à leur fonction.

Les crédits nécessaires doivent être prévus au budget.

Sur proposition de Monsieur le Président et accord du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** la prise en charge, après accord préalable du Président, des dépenses liées aux formations, congrès, colloques, séminaires, assemblées générales dans lesquelles la collectivité est représentée pour l'ensemble des délégués titulaires.
Ces dépenses seront payées directement par la collectivité, ou remboursées à chaque délégué titulaire sur présentation de justificatifs.

Les frais de restauration, d'hébergement et de transport s'y rapportant seront pris en charge par la collectivité, sur présentation des factures ou de tickets, pour un montant maximum de :

- Hébergement : 2 nuitées maximum selon le barème en vigueur de l'administration
- Restauration : selon le barème en vigueur de l'administration
- Train 2^{ème} classe (au départ d'une gare du 76)
- Frais de stationnement

Si le délégué utilise son véhicule personnel, ses frais kilométriques lui seront remboursés en tenant compte du barème de l'administration.

20200928 - Conférence des Maires

Vu l'article L5211-11-3 du CGCT rendant obligatoire la création d'une conférence des maires, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres

Attendu que la conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Vu qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Des réunions sectorielles pourront être organisées en fonction des questions à aborder.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE CREER** la conférence des maires.

20200929 - Règlement intérieur

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur (Annexe 1)

20200930 - Assainissement Longueil – convention de mandat

La commune de Longueil, au titre de son programme « entre deux rives » réalise un aménagement de sa voirie et de ses abords autour du quartier de l'Eglise, avec des équipements au-delà de ce que nous réalisons.

Le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer une convention de mandat pour les travaux de voirie.

Aussi, compte tenu du projet d'assainissement collectif qui est venu ensuite se greffer, il a été décidé de procéder à la mise en place des canalisations pendant les travaux, afin d'éviter toute intervention sur cette voirie neuve.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de mandat avec la commune de Longueil pour les travaux d'assainissement collectif du projet « entre deux rives »
- **DONNE** pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous documents y afférent.

20200931 - Restructuration des systèmes d'assainissement collectif du secteur de la Saône Aval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21-1, Monsieur le Président expose,

La Communauté de Communes Terroir de Caux, assure la compétence « assainissement collectif » sur son territoire depuis le 1er janvier 2020 et notamment sur le secteur d'Ouille la Rivière / Longueil / Gueures / Brachy / Saint Denis d'Aclon / Thil Manneville et Ambrumesnil où elle souhaite engager une importante opération de reconstruction de station d'épuration, de réhabilitation des divers systèmes d'assainissement existants et d'extensions et créations de réseaux de collecte.

Elle souhaite en outre, eu au terme du projet, supprimer ou déconnecter l'ensemble des anciens ouvrages d'épuration du secteur, devenus obsolètes.

Ces systèmes d'assainissement sont par ailleurs actuellement soumis à plusieurs arrêtés préfectoraux de mise en demeure de faire cesser les pollutions existantes et cette opération revêt donc un caractère d'urgence.

Au vu de ce contexte, la Communauté de Communes a décidé de lancer une opération globale de refonte et de restructuration de l'ensemble de ces systèmes d'assainissement collectif.

Afin d'engager au plus vite l'opération pour permettre de faire cesser dans les meilleurs délais les pollutions existantes, respecter les mises en demeure préfectorales, et respecter les échéances liées aux différents financements attendus sur ce projet global, il est proposé d'autoriser par anticipation Monsieur le Président à signer l'ensemble des marchés qui seront rendus nécessaires à la bonne marche de l'opération avec la ou les société(s) qui sera (seront) désignée (s) comme le(s) mieux disante(s) à l'issue des différentes analyses des offres.

A noter que pour la partie « réseaux de collecte », l'opération devra être réalisée sous charte qualité des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nécessité de faire cesser dans les meilleurs délais les dysfonctionnements constatés sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du secteur de la Sâne Aval,
- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'extensions de réseaux de collecte prévus dans les différents dossiers de zonage d'assainissement des communes concernées,
- **APPROUVE** le portage par la Communauté de Communes des travaux en domaine privé qui s'avéreront nécessaires, tant en extensions de réseaux qu'en réhabilitations de réseaux existants, sous réserve du volontariat des usagers à qui la démarche aura été proposée, et ce afin de faire bénéficier la population concernée des subventions prévues à cet effet par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **CONFIRME** la réalisation des travaux sous charte qualité des travaux sur l'ensemble des réseaux d'assainissement concernés, existants ou à créer,
- **S'ENGAGE** à respecter les règles de communication sur le projet des différents partenaires financiers,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les sommes nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des marchés d'études ou de travaux nécessaire à la bonne marche de l'opération et leurs éventuels avenants dans la limite des inscriptions budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de Seine Maritime, du FEDER INTERREG, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

20200932 - SPANC – Harmonisation des tarifs

Vu la fin de la Délégation de Service Public en assainissement non collectif sur le secteur de la commune d'Ambrumesnil dernièrement, et afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de **FIXER** les tarifs comme suit sur le territoire de la commune d'Ambrumesnil :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Part fixe collectivité	8.00 €	32.00 €
Entretien part flexible collectivité	0.00 €	0.90 €/m3
Part fixe délégataire	29.99 €	/
Entretien part Délégitaire	1.19 €	/
Participation pour étude de sol ANC	300.00 €	300.00 €
Frais administratifs travaux	300.00 €	300.00 €
Pour info, coût moyen sur facture 100 m3 avec entretien	1.57 € / m3	1.22 € / m3

Ainsi par l'application de cette délibération l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux a le même tarif pour l'ensemble des prestations citées ci –dessus.

19h00 Arrivée de M. Nicolas LEFORESTIER

20200933 - Subvention de l'école de musique « Claude Debussy » de Luneray

L'école de musique « Claude Debussy » ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux, la Communauté de Communes a décidé de participer financièrement au fonctionnement de l'école de musique.

Au titre de l'année 2020, il est proposé d'attribuer une subvention à l'école de Musique « Claude Debussy » située à Luneray d'un montant de 63120€.

Le Conseil Communautaire, (M. Vicente RENOUX ne prend pas part au vote) après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'école de Musique « Claude Debussy » située à Luneray d'un montant de 63120€.

Répartition du montant de la subvention comme suit :

- Une subvention de fonctionnement et de mise en œuvre des projets d'un montant de 40 000 € :
 - Réalisation d'un concert dans une commune du territoire.
 - Initiation à la musique dans les centres de loisirs de la Communauté de communes : 6 séances d'une heure pendant les périodes d'ouverture des centres de loisirs sur l'année 2020.
 - Initiation à la musique pour l'année 2020, pour un total de 120 heures pendant les temps d'activités scolaires de janvier à juin 2020 des classes ayant répondu favorablement pour accueillir l'action.
- Une subvention de 170 € par élève inscrit de moins de 26 ans. Il est dénombré 136 inscriptions d'élèves de moins de 26 ans demeurant sur le territoire de la collectivité, selon le compte-rendu de l'assemblée de l'Ecole Claude Debussy du 26 novembre 2019. Ainsi, le montant de la subvention pour l'année 2020 est de 23120€.

20200934 - RH : modification du tableau des effectifs –service culture/solidarité/éducation : création d'un poste adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Compte tenu de la réussite à un examen professionnel d'un de nos agents, la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps plein en remplacement d'un poste d'adjoint d'animation est nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CREE** au 1^{er} août 2020 d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps plein en remplacement d'un poste d'adjoint d'animation
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'arrêté de nomination correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

19h05 Arrivée de M. François ROGER

20200935 - RH : recours au contrat d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,
- **DE CONCLURE**, dès la rentrée scolaire 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Communication	Amélioration et Développement des outils de communication,	MASTERE EXPERT DIGITAL MARKETING	18 mois

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrites au BP 2020, au chapitre 012.

20200936 - Affectation 2020 gestion générale

Vu l'excédent 2019 de fonctionnement de 1 353 503.20 €,

Vu l'excédent de fonctionnement reporté de 7 555 200.20 €,

Vu le déficit d'investissement 2019 de 2 004 738.11 avec des restes à réaliser excédentaires pour 379 273.00 €,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068 la somme de 1 625 465.11 €
- **INSCRIT** en report de fonctionnement 7 283 238.29 au R002.

20200937 - Budget 2020 Gestion générale

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Gestion Général comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	15 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	230 754,00
16	Emprunts et dettes assimilés	509 560,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 177 958,00
20	Immobilisations incorporelles	1 666 440,00	13	Subventions d'investissement reçues	5 427 390,00
204	Subventions d'équipement versées	341 492,00	16	Emprunts et dettes assimilés	4 842 972,00
21	Immobilisations corporelles	4 754 085,00	21	Immobilisations corporelles	890 000,00
23	Immobilisations en cours	6 036 285,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 119 086,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00			
001	Déficit d'investissement reporté	2 004 739,00			
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 059,00			
	TOTAL DEPENSES	15 688 160,00		TOTAL RECETTES	15 688 160,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 479 985,00	013	Atténuations de charges	100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 581 306,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 294 460,00
014	Atténuations de produits	1 972 659,00	73	Impôts et taxes	7 313 217,00
65	Autres charges de gestion courante	2 670 448,00	74	Dotations, subventions et participations	2 856 976,00
66	Charges financières	99 966,00	75	Autres produits de gestion courante	52 120,00
67	Charges exceptionnelles	70 500,00	77	Produits exceptionnels	19 350,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	7 283 238,00
023	Virement à la section d'investissement	230 754,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 059,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 119 086,00			
	TOTAL DEPENSES	12 624 704,00		TOTAL RECETTES	19 129 420,00

20200938 - Affectation 2020 ordures ménagères

Vu le déficit 2019 de fonctionnement de 33 125.59 €,

Vu l'excédent de fonctionnement reporté de 269 657.95 €,

Vu l'excédent d'investissement 2019 de 126 090.78 avec des restes à réaliser déficitaires de 196 449.00 €,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 70 358.22 €
- **INSCRIT** en report de fonctionnement 166 174.14 au R002.

20200939 - Budget 2020 ordures ménagères

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Ordures Ménagères comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		021	Virement de la section de fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilés	65 337,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	149 010,00
20	Immobilisations incorporelles	9 240,00	13	Subventions d'investissement reçues	12 500,00
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	250 788,00
21	Immobilisations corporelles	564 579,00	001	Excédent d'investissement reporté	126 090,00
23	Immobilisations en cours	14 441,00	021	Virement de la section de fonctionnement	42 554,00
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 375,00
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 720,00			
	TOTAL DEPENSES	684 317,00		TOTAL RECETTES	684 317,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	4 250 225,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	295 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 768 000,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	74	Dotations, subventions et participations	710 830,00
66	Charges financières	8 070,00	75	Autres produits de gestion courante	72 100,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	77	Produits exceptionnels	6 400,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	166 174,00
023	Virement à la section d'investissement	42 554,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 720,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 375,00			
	TOTAL DEPENSES	4 754 224,00		TOTAL RECETTES	4 754 224,00

20200940 - Affectation 2020 HE Bacqueville

Vu le déficit 2019 de fonctionnement de 12 368.06 €,

Vu le déficit d'investissement 2019 de 16 725.16€,

Le du Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 12 368.06 €

20200941 - Budget 2020 HE Bacqueville

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 HE Bacqueville comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et reserves	12 368,00
16	Emprunts et dettes assimilés	26 190,00	13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		45	Comptabilité distincte rattachée	
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonctionnement	17 618,00
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 370,00
45	Comptabilité distincte rattachée				
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	16 726,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 440,00			
	TOTAL DEPENSES	52 356,00		TOTAL RECETTES	52 356,00
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	14 042,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 260,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 860,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	16 880,00
66	Charges financières	2 270,00	75	Autres produits de gestion courante	29 000,00
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	380,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement	17 618,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 440,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 370,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	58 560,00		TOTAL RECETTES	58 560,00

19h49 Sortie de M. Stéphane MASSE

20200942 - Affectation 2020 Ateliers locatifs

Vu l'excédent de fonctionnement de 56 360.72 €,

Vu le déficit d'investissement 2019 de 446 262.02€,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 56 360.72 €.

19h54 Retour de M. Stéphane MASSE

20200943 - Budget 2020 Ateliers locatifs

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Ateliers locatifs comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et réserves	56 360,00
16	Emprunts et dettes assimilés	593 627,00	13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		45	Comptabilité distincte rattachée	
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonctionnement	67 816,00
27	Autres immobilisations financières		024	Produits de cession d'immobilisations	870 740,00
45	Comptabilité distincte rattachée		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 475,00
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	446 263,00			
020	Dépenses imprévues	6 850,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 651,00			
	TOTAL DEPENSES	1 067 391,00		TOTAL RECETTES	1 067 391,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	12 600,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 000,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières	26 889,00	75	Autres produits de gestion courante	147 129,00
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	2 000,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement	67 816,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 651,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 475,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	179 780,00		TOTAL RECETTES	179 780,00

20200944 - Budget 2020 ZA Criquetot

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 ZA Criquetot comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		021	Virement de la section de fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	3 842,00
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 148 137,00
45	Comptabilité distincte rattachée				
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	3 842,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 148 137,00			
	TOTAL DEPENSES	5 151 979,00		TOTAL RECETTES	5 151 979,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	5 144 295,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 088 295,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	1 056 000,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 148 137,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 148 137,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	10 292 432,00		TOTAL RECETTES	10 292 432,00

20200945 - Budget 2020 ZA Luneray

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 ZA Luneray comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		021	Virement de la section de fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	84 951,00
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 512 376,00
45	Comptabilité distincte rattachée				
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	255 656,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 341 671,00			
	TOTAL DEPENSES	1 597 327,00		TOTAL RECETTES	1 597 327,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	886 015,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	880 600,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	176 120,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 341 671,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 512 376,00			
	TOTAL DEPENSES	2 398 391,00		TOTAL RECETTES	2 398 391,00

20200946 - Budget 2020 ZA Bacqueville

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 ZA Bacqueville comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		021	Virement de la section de fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	96 731,00
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	827 312,00
45	Comptabilité distincte rattachée				
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	86 980,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	837 063,00			
	TOTAL DEPENSES	924 043,00		TOTAL RECETTES	924 043,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	113 275,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	111 000,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières	7 476,00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	837 063,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	827 312,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 476,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 476,00			
	TOTAL DEPENSES	955 539,00		TOTAL RECETTES	955 539,00

20200947 - Budget 2020 MARPA

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 MARPA comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et réserves	5 564,00
16	Emprunts et dettes assimilés	37 400,00	13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	63 000,00	45	Comptabilité distincte rattachée	
23	Immobilisations en cours	17 722,00	021	Virement de la section de fonctionnement	
27	Autres immobilisations financières		024	Produits de cession d'immobilisations	
45	Comptabilité distincte rattachée		001	Excédent d'investissement reporté	66 958,00
48	Compte de régularisation		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 100,00
001	Déficit d'investissement reporté				
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 500,00			
	TOTAL DEPENSES	143 622,00		TOTAL RECETTES	147 622,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	109 650,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	234 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	190 200,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	11 440,00	74	Dotations, subventions et participations	59 840,00
66	Charges financières	30 167,00	75	Autres produits de gestion courante	173 100,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	16 800,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	37 517,00
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 100,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	479 157,00		TOTAL RECETTES	479 157,00

20200948 - Budget 2020 Lotissement MARPA

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Lotissement MARPA comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés		13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		45	Comptabilité distincte rattachée	
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonctionnement	
27	Autres immobilisations financières		024	Produits de cession d'immobilisations	
45	Comptabilité distincte rattachée		001	Excédent d'investissement reporté	
48	Compte de régularisation		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 565,00
001	Déficit d'investissement reporté	49 232,00			
010	Stocks	13 095,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 238,00			
	TOTAL DEPENSES	111 565,00		TOTAL RECETTES	111 565,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	5,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	62 333,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 238,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	1,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 565,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	111 571,00		TOTAL RECETTES	111 571,00

20200949 - Budget 2020 Lotissement Bacqueville

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Lotissement Bacqueville comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	182 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		45	Comptabilité distincte rattachée	
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonctionnement	
27	Autres immobilisations financières		024	Produits de cession d'immobilisations	
45	Comptabilité distincte rattachée		001	Excédent d'investissement reporté	152 430,00
48	Compte de régularisation		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 445 047,00
001	Déficit d'investissement reporté				
010	Stocks				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 415 477,00			
	TOTAL DEPENSES	2 597 477,00		TOTAL RECETTES	2 597 477,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 385 906,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 227 613,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	187 863,00
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	2 415 477,00
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
002	Déficit de fonctionnement reporté		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 445 047,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	4 830 953,00		TOTAL RECETTES	4 830 953,00

20200950 - Budget 2020 SPANC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 SPANC comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		021	Virement de la section de fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilés	34 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	374 369,00	45	Comptabilité distincte rattachée	789 159,00
27	Autres immobilisations financières		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	467 690,00			
48	Compte de régularisation				
001	Déficit d'investissement reporté	16 100,00			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00			
	TOTAL DEPENSES	913 159,00		TOTAL RECETTES	913 159,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	506 530,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	213 000,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières	2 600,00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	18 256,00	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	15 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	537 386,00
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 000,00			
	TOTAL DEPENSES	771 386,00		TOTAL RECETTES	771 386,00

20200951 - Budget 2020 Eau

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Eau comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	100,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	4 650,00	13	Subventions d'investissement reçues	1 560 616,00
20	Immobilisations incorporelles	1 785 504,00	16	Emprunts et dettes assimilés	885 607,00
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	35 500,00	27	Autres immobilisations financières	404 620,00
23	Immobilisations en cours	1 381 254,00	45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières	77 872,00	021	Virement de la section de fonctionnement	268 111,00
45	Comptabilité distincte rattachée		024	Produits de cession d'immobilisations	
48	Compte de régularisation		001	Excédent d'investissement reporté	
001	Déficit d'investissement reporté		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 864,00
010	Stocks		041	Opérations patrimoniales	404 620,00
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 938,00			
041	Opérations patrimoniales	404 620,00			
	TOTAL DEPENSES	3 753 438,00		TOTAL RECETTES	3 753 438,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	97 143,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 500,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	553 580,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	8 400,00	74	Dotations, subventions et participations	11 900,00
66	Charges financières	900,00	75	Autres produits de gestion courante	43 500,00
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement	268 111,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 938,00
002	Déficit de fonctionnement reporté		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 864,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	672 918,00		TOTAL RECETTES	672 918,00

20200952 - Budget 2020 Eau Belmesnil

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Eau Belmesnil comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles		27	Autres immobilisations financières	
23	Immobilisations en cours	55 000,00	45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
45	Comptabilité distincte rattachée		024	Produits de cession d'immobilisations	
48	Compte de régularisation		001	Excédent d'investissement reporté	
001	Déficit d'investissement reporté		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
010	Stocks		041	Opérations patrimoniales	
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DEPENSES	60 000,00		TOTAL RECETTES	60 000,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	21 500,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	50 000,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	74	Dotations, subventions et participations	
66	Charges financières	1 500,00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
002	Déficit de fonctionnement reporté		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	50 000,00		TOTAL RECETTES	50 000,00

20200953 - Budget 2020 Assainissement

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur le Président, **APPROUVE**, à l'unanimité, par chapitre et par opération d'investissement, le Budget primitif 2020 Assainissement comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES investissement			RECETTES investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	11 143,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	237 350,00	13	Subventions d'investissement reçues	12 051 361,00
20	Immobilisations incorporelles	2 834 148,00	16	Emprunts et dettes assimilés	8 080 170,00
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	79 432,00	27	Autres immobilisations financières	3 920 956,00
23	Immobilisations en cours	21 353 893,00	45	Comptabilité distincte rattachée	
27	Autres immobilisations financières	23 761,00	021	Virement de la section de fonctionnement	332 887,00
45	Comptabilité distincte rattachée		024	Produits de cession d'immobilisations	
48	Compte de régularisation		001	Excédent d'investissement reporté	
001	Déficit d'investissement reporté		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 950,00
010	Stocks		041	Opérations patrimoniales	3 920 956,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 597,00			
041	Opérations patrimoniales	3 920 956,00			
	TOTAL DEPENSES	28 661 280,00		TOTAL RECETTES	28 661 280,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	201 720,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	540 035,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations, subventions et participations	216 925,00
66	Charges financières	48 000,00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	10 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section d'investissement	332 887,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 597,00
002	Déficit de fonctionnement reporté		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 950,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	TOTAL DEPENSES	947 557,00		TOTAL RECETTES	947 557,00

20200954-BIS - FPIC 2020 : répartition

L'Etat vient de nous notifier le montant du FPIC 2020 (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Comme les années passées, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** procéder à une répartition « dérogatoire libre » en répartissant la part communautaire en totalité aux communes au prorata des sommes de base des communes.

20200955 - Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER du GAL du Pays Dieppois Terroir de Caux

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux possibilités de délégations d'attributions du Conseil de Pôle au Président,

VU la délibération du PÉTR du Pays Dieppois Terroir de Caux du 22 décembre 2016 approuvant la convention de mise en œuvre du programme LEADER du Pays Dieppois – Terroir de Caux entre la Région, autorité de gestion du FEADER, le GAL du Pays Dieppois – Terroir de Caux, le PÉTR du Pays Dieppois – Terroir de Caux et l'Agence de Paiement et de Services, organisme payeur du FEADER,

VU la convention de mise en œuvre du programme LEADER du Pays Dieppois – Terroir de Caux entre la Région, autorité de gestion du FEADER, le GAL du Pays Dieppois – Terroir de Caux, le PÉTR du Pays Dieppois – Terroir de Caux et l'Agence de Paiement et de Services, organisme payeur du FEADER signée le 03 février 2017 et ses avenants, CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de Communes Terroir de Caux d'être représentée au Comité de Programmation du GAL du Pays Dieppois – Terroir de Caux,

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER du GAL du Pays Dieppois Terroir de Caux se fasse à main levée.

Après vote, le Conseil Communautaire, **NOMME** 2 délégué titulaire et 3 délégués suppléants au Comité de Programmation LEADER du GAL du Pays Dieppois Terroir de Caux comme suit :

Délégués titulaires : M. BLOC Jean-François et Mme COTTEREAU Chantal

Délégués suppléants : M. BUREAUX Olivier, M HAVARD René et M. LE VERDIER Guy

20200956 - Dissolution du syndicat du collège de Luneray – approbation et conventions

Le Comité Syndicat mixte de ramassage scolaire et de gestion du CES Maeterlinck de Luneray a, par délibération du 05 novembre 2019, décidé de sa dissolution.

Le Syndicat exerçait 3 compétences :

- L'organisation du ramassage scolaire des élèves dans les collectivités adhérentes,
- La prise en charge des frais liés aux activités sportives, éducatives et culturelles,
- La gestion de la halle des sports jouxtant le CES.

Le Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire et de Gestion du CES Maeterlinck de Luneray est composé de 17 communes dont 9 communes situées sur le périmètre de la communauté de communes Côte d'Albâtre et de 8 communes situées sur le périmètre de la communauté de Communes Terroir de Caux qui intervient en représentation/substitution pour les compétences transport scolaires et gestion de la halle des sports.

La dissolution du syndicat mixte entraîne le retour de la compétence "prise en charge des frais liés aux activités sportives, éducatives et culturelles..." aux 17 communes composant le syndicat.

Une convention définissant les conditions de participations pourra intervenir entre les 9 communes du périmètre de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre et la Communauté de Communes Terroir de Caux pour l'exercice des compétences transport scolaire et gestion de la halle des sports, ainsi que les subventions à l'UNSS et coopérative scolaire, FSE, ...

Le Conseil Communautaire avait, par délibération 20191228 :

- **APPROUVER** la dissolution du Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire et de Gestion du CES Maeterlinck de Luneray,
- **DECIDER** que les actifs et le passif (biens meubles et immeubles) seront transférés à la Communauté de Communes Terroir de Caux mais que les encours budgétaires seront transférés aux collectivités membres suivant le critère de participation financière appliqués dans le syndicat, à savoir la population totale 2019.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec les communes du périmètre de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre conformément au modèle annexé

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les conventions n'ont pas pu être signées.

De plus, Monsieur le Préfet a prononcé la fin d'exercice dudit syndicat au 30 juin 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME** la délibération 20191228
- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire et de Gestion du CES Maeterlinck de Luneray,
- **CONFIRME** que les actifs et le passif (biens meubles et immeubles) seront transférés à la Communauté de Communes Terroir de Caux mais que les encours budgétaires seront transférés aux collectivités membres suivant le critère de participation financière appliqués dans le syndicat, à savoir la population totale 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec les communes du périmètre de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre conformément au modèle annexé

20200957 – Motion – Accueil des gens du voyage

Ces derniers jours, les gens du voyage se sont invités sur la commune d'Anneville sur Scie puis sur la commune de Longueil et Royville.

Si à Anneville sur Scie, le dialogue a permis un déroulement correct du passage, ceci n'a pas été le cas sur la commune de Longueil.

En effet, Monsieur le Maire de Longueil, Didier LEDRAIT, a été agressé et menacé par les gens du voyage qui se sont accaparés le terrain de football. Ceci est intolérable.

Le Ministre de l'Intérieur vient de s'exprimer en indiquant que si l'on heurte un Maire, on heurte la démocratie !

Les pouvoirs publics ne peuvent pas rester impassibles.

L'ensemble du conseil communautaire unanime :

- Apporte son soutien à Monsieur le Maire de Longueil.
- Demande que l'Etat puisse aider les maires lors de ces effractions, apporter son soutien aux Maires et faire respecter la démocratie et l'état de droit

Les citoyens français doivent tous bénéficier du même droit, de la même justice. Les Maires, quant à eux, représentant l'exécutif de la commune et agissant aussi en agent de l'Etat, doivent pouvoir compter sur l'Etat pour les protéger et les aider à faire respecter l'Etat de droit.

Informations et questions diverses

DATES A RETENIR

JEUDI 03 SEPTEMBRE	MERCREDI 09 SEPTEMBRE	JEUDI 17 SEPTEMBRE	JEUDI 24 SEPTEMBRE
Installation du Comité Syndical des Bassins versants Saône Vienne Scie à 18h00 à la salle des fêtes d'Auffay	Installation du Comité Syndical du PETR à 18h	Bureau à 18h00	Conseil Communautaire à 18h00